



**UFR**  
LETTRES  
LANGUES  
SCIENCES  
HUMAINES

Rentrée 2020-2021

# Licence 1<sup>ère</sup> année

## Livret portail

### Histoire - Droit



#univorleans

## Mot du directeur

Au nom de l'ensemble des personnels enseignants et administratifs, nous vous souhaitons la bienvenue à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines.

A l'université, vous trouverez des conditions de travail et de vie sensiblement différentes de celles que vous avez rencontrées jusqu'alors : moins d'heures de cours, organisation semestrielle, pédagogie adaptée à l'enseignement universitaire : CM, TD, projets tutorés ... (l'assiduité aux cours est obligatoire), acquisition de crédits européens (ECTS)... Votre capacité à être autonome sera sollicitée pour fournir en dehors des cours un effort individuel indispensable à la réussite.

Il n'est pas toujours facile de choisir dès le début son parcours universitaire. C'est pour répondre à cette difficulté qu'un système de passerelles a été mis en place entre certaines licences (par exemple LLCER et LEA, histoire et géographie). Ce dispositif vous permettra de changer d'orientation pendant les deux premières années.

Par ailleurs, tout au long de la licence, par le jeu des options et des parcours, vous pourrez peu à peu vous orienter vers le métier qui vous attire. Vous pourrez encore choisir une UEOI (Unité d'Enseignement d'Ouverture Intégrée) vous permettant de satisfaire votre curiosité ou de compléter votre formation. Après la licence en trois ans, il vous sera possible de vous engager dans un master en deux ans. L'offre de nos masters est aujourd'hui assez riche pour répondre à l'attente de la plupart de nos étudiants. Enfin, le doctorat vous permettra de vous préparer plus spécifiquement aux métiers de la recherche.

Notre université est ouverte sur le monde. Vous côtoierez dans vos cours des étudiant-e-s d'autres pays, tout comme vous pourrez aller étudier à l'étranger un semestre, une année, voire deux, tout en bénéficiant d'une aide matérielle. Nous vous encourageons vivement à tenter cette expérience très enrichissante.

Notre université est aussi un lieu de vie où, à travers la pratique d'un sport, un engagement syndical ou associatif, la participation à diverses activités (sorties, voyages, expositions, concerts, théâtre...), vous pourrez compléter votre épanouissement personnel.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente année universitaire.

La Direction de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

**Réunion pédagogique de rentrée:**  
**présence obligatoire des étudiants**

Jeudi 3 septembre 15h15 à 16h45

Amphithéâtre Péguy UFR LLSH

<b>Licence Géographie et Aménagement</b>	<b>Licence Histoire</b>	<b>Licence Lettres</b>
<b>Licence LLCER Anglais ou Espagnol</b>	<b>Licence LEA</b>	<b>Licence Sciences du Langage</b>

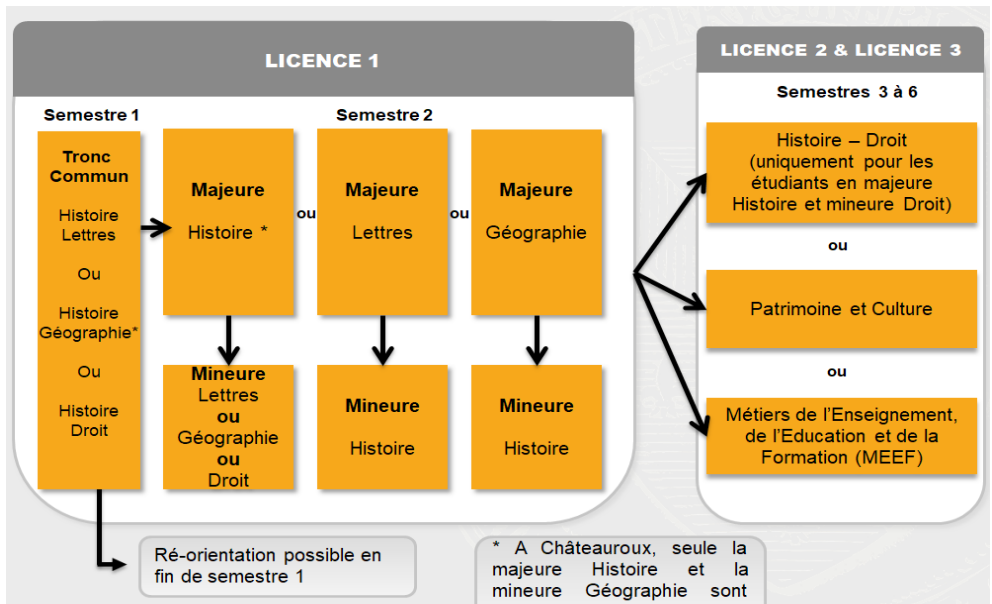
.....

***1ère année de Licence  
bi-disciplinaire  
Choix entre 8 portails :***

.....

- 1.** Sciences du Langage + LLCER Anglais ou Espagnol
- 2.** Sciences du langage + LEA
- 3.** Sciences du Langage + Lettres
- 4.** LLCER anglais ou Espagnol + LEA
- 5.** Lettres + LLCER Anglais ou espagnol
- 6.** Lettres + Histoire
- 7.** Histoire + Géographie et Aménagement
- 8.** Histoire + Droit

## Licence Histoire



*L'Université d'Orléans est entrée dans l'Espace Européen de Formation. Depuis la rentrée universitaire 2004 - 2005, l'Université d'Orléans applique le schéma européen d'organisation des études, le L.M.D .*

Cette nouvelle organisation permet à l'étudiant de :

- Construire son parcours de formation et son projet professionnel en bénéficiant de l'accompagnement et des conseils de **son enseignant référent**
- Choisir son parcours de formation parmi **une offre de spécialités élargie** aux différents domaines de formation
- Bénéficier **d'échanges européens** et d'une **reconnaissance des diplômes au niveau international**

## I - L'architecture du nouveau système :

Comme la plupart des Universités françaises et européennes, l'Université d'Orléans délivre trois diplômes et grades universitaires :

- La Licence (BAC+3)
- Le Master (BAC+5)
- Le Doctorat (BAC+8)

### 1. La Licence :

La durée des études est de **6 semestres** qui correspondent chacun à **30 crédits** soit au total **180 crédits** (ECTS : European Credit Transfer System).

### 2. La Licence professionnelle :

Il s'agit d'une troisième année de licence (**60 crédits = 2 semestres**) permettant, après validation de **120 crédits** dans un autre parcours, d'acquérir des compétences en vue d'une insertion professionnelle.

### 3. Le Master :

La durée des études est de **4 semestres**, ce qui équivaut à **120 crédits**. L'obtention de la Licence est nécessaire pour pouvoir s'inscrire en Master.

Le Master (M1 et M2) sanctionne des parcours comportant soit une voie à finalité professionnelle délivrant un **Master Professionnel**, soit une voie à finalité recherche délivrant un **Master Recherche**.

#### 4. Le Doctorat :

Après le Master Recherche, il s'agit du **diplôme le plus élevé du LMD** (Bac + 8). Il est délivré à l'issue d'une soutenance de thèse.

### II - Caractéristiques du LMD :

- Chaque semestre est constitué de plusieurs **Unités d'Enseignements (UE)**. A chaque UE est affectée une valeur en crédits. Les crédits sont attribués lorsque l'UE est validée.
- Les crédits ainsi obtenus sont **transférables** dans toute autre université en France et en Europe et **capitalisables**, c'est-à-dire définitivement acquis quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant.
- L'étudiant construit son parcours en fonction de son **projet professionnel**. Il peut le modifier ou le faire évoluer par le choix d'options, de spécialisations, de passerelles qui lui sont proposées. L'étudiant pourra bénéficier, en cours de cursus, d'un seul bilan global lui permettant d'arrêter ses études, de se présenter à des concours. Le bilan n'aura de valeur qu'à usage externe. Il ne pourra être pris en compte dans le cadre de la progression des études. Pour l'accompagner, un **enseignant référent** l'informe et le conseille.

Chaque parcours est animé par une équipe pédagogique encadrée par un directeur des études.

#### *Le supplément au diplôme*

Une annexe descriptive au diplôme est délivrée à tout étudiant diplômé. Elle est destinée à assurer la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises au cours de la formation.

### ***Diplômes de DEUG et de Maîtrise***

Est conservée la possibilité de délivrer, à la demande de l'étudiant, le DEUG (correspondant aux 120 crédits des deux premières années de Licence) et la Maîtrise (après obtention des 60 crédits des semestres 1 et 2 de Master).

### ***La compensation***

Pour chaque semestre, si la note globale moyenne est supérieure ou égale à 10/20, le semestre est validé et l'étudiant obtient 30 crédits.

En Licence, une compensation par année s'organise également entre deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année universitaire (soit S1 avec S2 ; S3 avec S4 ; S5 avec S6).

En Master, il n'y a pas de compensation par année, ni sous quelque forme que ce soit entre la note de stage ou de mémoire et les notes des autres unités d'enseignement.

### ***Deuxième session***

L'étudiant ajourné à un semestre se voit proposer une session de rattrapage pour tous les enseignements dans lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20 pendant ce semestre.

En Licence, l'étudiant conserve la meilleure des notes obtenues entre la première session et la session de rattrapage, pour une même année. Cette règle s'applique uniquement aux étudiants présents aux deux sessions.



**1. Relevés de notes** sont disponibles à l'accueil de la scolarité dans le hall, après la session des semestres pairs (juin) et la seconde session (juillet).

**2. Attestations de réussite :** En l'attente de la disponibilité des diplômes et sur simple demande à l'accueil de la scolarité.

\* Si l'étudiant ne peut se déplacer, il peut donner procuration à un tiers (document manuscrit portant le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance de la personne qui reçoit procuration accompagné d'une photocopie de la carte d'identité) ou faire une demande d'envoi postal en fournissant une enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

### 3. Diplômes :

**Licence :** Disponibles au plus tôt dans les six mois après proclamation des résultats à l'accueil de la scolarité.

**Master :** Remis lors de la cérémonie de remise de diplômes de l'année suivante en juin.

Si l'étudiant est dans l'impossibilité de se déplacer, il peut faire une demande par lettre en joignant timbres exclusivement pour envoi en recommandé avec AR.

En cas de procuration, la remise est tolérée, au niveau de la composante, à condition que soient gardés avec la liste des diplômés :

- \* une procuration signée de l'intéressé
- \* une copie de la pièce d'identité du destinataire du courrier
- \* une copie de la pièce d'identité de celui qui détient la procuration

### ATTENTION :

**Des certificats de scolarité vous sont délivrés lors de votre inscription administrative.**

**Il vous appartient d'en faire des copies.**

**Aucun duplicata ne sera établi.**

Pour se présenter à une épreuve quelconque, l'étudiant doit avoir accompli une double formalité administrative :

1. Une **Inscription ADMINISTRATIVE** matérialisée par l'obtention de la carte d'étudiant
2. Une **Inscription PEDAGOGIQUE** pour le choix des options, parcours et régimes d'études

## Le Régime d'Études : Normal ou Spécial ?

### Régime Normal d'Études

Sauf situation particulière, tous les étudiants sont inscrits en Régime Normal d'Études. Ce régime oblige les étudiants à être assidus à tous les cours de TD. Ils passent les examens de contrôle continu et les examens de fin de semestre.

### Régime Spécial d'Études

**Il est exclusivement réservé aux :**

- \* étudiants salariés (justifier d'un contrat de travail)
- \* étudiants en double cursus (justifier la double inscription)
- \* étudiants ayant une activité de nature universitaire
- \* étudiants chargés de famille (joindre la copie du livret de famille)
- \* étudiants handicapés
- \* étudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant qui relève de l'un de ces cas choisit le Contrôle Terminal (CT) pour une ou plusieurs UE dans leur totalité, *aucun panachage ne peut être pratiqué au sein d'une UE.*

Pour chaque UE en Contrôle Terminal, l'étudiant n'est pas soumis à l'obligation d'assiduité en cours de TD. Il passe une épreuve unique à la fin du semestre.

Pour s'inscrire en RSE, l'étudiant doit remplir un formulaire disponible à l'accueil de la scolarité et fournir un justificatif.

**NOTEZ BIEN :** Il vous est possible de modifier votre inscription pédagogique jusqu'à un mois après le début des cours (régime, options (SAUF UE Libre)), au-delà, votre inscription est considérée comme validée.

L'attribution du RSE n'est plus révoquée en cours de semestre et engage l'étudiant à s'y conformer.

## **Quand faire votre inscription pédagogique ?**

Les inscriptions pédagogiques se déroulent à l'issue de l'inscription administrative.

Pour se présenter à une épreuve quelconque, l'étudiant doit avoir accompli une double formalité administrative.

### **A DÉFAUT :**

**Vous ne serez inscrit dans :**  
**AUCUN COURS DE LANGUES**  
**AUCUN GROUPE DE TD**  
**AUCUNE OPTION**

**+**

**Vous ne serez pas autorisé à composer lors des examens  
et vous ne pourrez obtenir AUCUN DIPLOME.**



(source : <http://www2.cegep-fxg.qc.ca/biblio/plagiat.htm>)

## Organisation des examens et devoirs en classe

Par souci d'équité, tous les étudiants devront respecter les quelques règles suivantes :

- Les étudiants devront s'installer à leur table avec uniquement de quoi écrire (stylos et feuilles si elles ne sont pas fournies) et les éventuels documents autorisés.
- Une place doit être laissée libre entre chaque étudiant dans la mesure de la capacité de la salle. L'étudiant devra immédiatement prendre la place désignée par le surveillant si celui-ci le lui demande.
- Les sacs seront laissés à l'entrée de la salle. Les téléphones portables seront éteints à l'intérieur des sacs. Il est demandé à l'étudiant de venir avec une montre.
- Lors des examens, les sorties ne pourront avoir lieu qu'une heure après le début de l'épreuve écrite. Elles seront soumises à l'autorisation du surveillant qui notera le nom et l'heure, devront rester exceptionnelles et ponctuelles et seront effectuées sans sacs ni manteaux. Tout étudiant contrevenant à ces règles sera soumis aux sanctions prévues par l'université.

## Cas de fraude :

Sont assimilables à une tentative de fraude et passibles de la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'université :

**1 Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'interdiction de se présenter à tout examen ou jusqu'à 5 ans d'exclusion.**

★ Pendant les examens et les devoirs en classe

- L'introduction, dans la salle d'examen, d'informations non expressément autorisées et ce quel que soit le support utilisé (papier, mémoire d'ordinateur, de calculatrice, de téléphone portable...);
- La communication durant l'épreuve avec un autre candidat ou toute personne extérieure, dans et en dehors de la salle d'examen, quel que soit le moyen de communication utilisé (téléphones portables, messagerie, ...);
- La substitution de personne;
- Le fait de copier sur un autre étudiant.

★ Pour les travaux à la maison : le plagiat

L'université est confrontée à une forte croissance des problèmes de plagiat. Afin d'éviter de lourdes sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de se présenter à tout examen ou concours pour une période allant jusqu'à 5 ans, les étudiants sont invités à prendre connaissance des informations suivantes.

### Qu'est-ce que le plagiat ?

Un étudiant est responsable d'un plagiat quand il s'approprie tout ou partie du travail d'une autre personne (étudiant, chercheur, écrivain, journaliste, etc.). Cela concerne les textes, images, graphiques, statistiques, etc. provenant d'un travail universitaire, d'une publication ou d'un site internet. C'est un délit quand il y a appropriation du travail dans son intégralité ou quand il s'agit d'extraits sans que les références sur la source et l'auteur ne soient très clairement mentionnées.

### Comment citer un travail ou un extrait ?

Bien sûr il est très fréquent de s'appuyer, dans le cadre de travaux universitaires, sur des travaux antérieurs, c'est une démarche au cœur de la pratique scientifique. Pour cela il convient de respecter des règles de citation

#### Règle 1 :

Si vous utilisez les mots, les données, etc. de quelqu'un d'autre, mettez ce que vous citez entre guillemets et fournissez la référence complète (notamment : nom de l'auteur, titre de l'ouvrage, ou titre de l'étude ou du site, date, éditeurs le cas échéant). La forme de la référence peut être différente selon les disciplines et selon les enseignants.

#### Règle 2 :

Si vous empruntez les idées originales de quelqu'un d'autre, donnez la référence complète.

**2 Ces règles et ces exemples sont extraits de la brochure préparée par la Faculté des arts et Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa, édition août 2010 (première édition 1999), [www.uOttawa.ca/plagiat.pdf](http://www.uOttawa.ca/plagiat.pdf)**

## Exemples

### **Vous voulez vous servir du texte suivant :**

« Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes. »\*

\* Brodie, Janine avec le concours de Célia Chandler, « Les femmes et le processus électoral au Canada » in K. Megyery, *Les femmes et la politique canadienne*, Toronto, Dundern Press, 1991, 3-4.

## **CE QUI EST INACCEPTABLE**

### **Vous avez écrit**

Même si les femmes représentent partout plus de la moitié de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.

### **Inacceptable parce que :**

• **L'extrait a simplement été recopié, sans guillemets ni indication de source.**

Même si les femmes constituent plus de 50% de la population, il est rare qu'elles possèdent des postes élevés dans le domaine de la politique. En fait, la domination des hommes peut être plus facilement aperçue dans le domaine électoral. Cependant, même si, depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes qui étaient dominés par les hommes, il demeure qu'il est très difficile pour les femmes canadiennes d'accéder à des postes législatifs.

• **Les mots sont changés, mais les idées sont empruntées, et il n'y a aucune référence. (On ne peut pas simplement remplacer les mots d'un autre par des synonymes).**

Même si les femmes représentent plus de 50% de la population, elles **comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique**. En fait, c'est dans le **domaine électoral que la domination des hommes se fait davantage sentir**. Cependant, même si depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes traditionnellement réservés aux hommes, **l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible** pour la plupart des Canadiennes (Brodie, 1991 : 3).

• **Même si l'auteur, son oeuvre et les pages sont indiqués, les mots en gras sont ceux de l'auteur et ils ne sont pas placés entre guillemets.**

## CE QUI EST ACCEPTABLE

Vous avez écrit

Acceptable parce que :

Selon Brodie, « [B]ien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. » (1991 : 3)

• **L'extrait est placé entre guillemets, et la source est citée.**

• **La présentation des références varie selon les disciplines. Consultez vos professeurs.**

Comme le rappelle Brodie (1991 : 3), de plus en plus de femmes occupent des postes dominés par les hommes et « l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes ».

• **Vous avez brièvement exprimé en vos propres termes l'essentiel de ce que l'auteur a dit en deux phrases.**

• **Vous avez placé entre guillemets ce que vous avez emprunté textuellement à l'auteur.**

**Afin de faire progresser les étudiants, les enseignants du département d'Histoire valoriseront/pénaliseront la qualité d'expression dans les copies (dans le cadre du CC comme du CT).**



### SEMAINE DE PRE-RENTREE

Présence obligatoire pour les étudiants de L1 du lundi 31 août au samedi 5 septembre 2020

### RENTREE UNIVERSITAIRE / DEBUT DES COURS \*

Lundi 7 septembre 2020

### PREMIER SEMESTRE

Du lundi 7 septembre au samedi 19 décembre 2020

**Congés d'automne** : du lundi 26 octobre au dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020

**Congés d'hiver** : du lundi 21 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021

### Examens du premier semestre

Du lundi 7 au vendredi 18 décembre 2020 et du lundi 4 au samedi 9 janvier 2021

### SECOND SEMESTRE

Du lundi 11 janvier au samedi 17 avril 2021

**Congés d'hiver** : du lundi 1<sup>er</sup> au dimanche 7 mars 2021

**Congés de printemps** : du lundi 26 avril au dimanche 2 mai 2021

### Examens du second semestre

Du lundi 19 au samedi 24 avril, puis du lundi 3 au vendredi 7 mai et du lundi 10 au mercredi 12 mai

### Examens-2<sup>ème</sup> session

Du lundi 7 au vendredi 25 juin 2021

\* Attention certains cours en master commencent dès le 31 août – les cours de japonais en portail 4 également : vous devez consulter votre emploi du temps via votre <http://ent.univ-orleans.fr/render.userLayoutRootNode.uP>



## Portail n°7 Histoire - Droit Semestre 1

Voir livret descriptif des enseignements de la Licence de  
Droit, Economie, Gestion pour les enseignements suivants :

■ ***DLA1DG10 - Introduction au droit et méthodologie***  
Volume horaire : 36 CM + 20TD Coeff. 6 - 6 ECTS

■ ***DLA1DG11 - Droit constitutionnel 1 et méthodologie***  
Volume horaire : 36 CM + 20TD Coeff. 6 - 6 ECTS

■ ***DLA1DG14 - Sciences politiques ou DLA1DG15 - Droit civil : les personnes***  
Volume horaire : 24 CM Coeff. 2 - 2 ECTS

**LLA1E20 - Approches de l'histoire ancienne. Les fondements de la civilisation occidentale (mondes antiques)** - Responsable de l'UE: HUGO CHAUSSERIE-LAPRÉE-  
Volume horaire : 24 CM + 24TD Coeff. 6 - 6 ECTS  
MCC : Session 1 : 100% CC écrit - Session 2 : 100% CT écrit 4h  
RSE: S1 : 100% CT écrit 4h - Session 2 : 100% CT écrit 4h

**Descriptif de l'enseignement :** *Le monde grec de l'époque archaïque à la fin de l'époque classique.*

Ce cours est une introduction à l'histoire du monde grec de l'époque archaïque à la fin de l'époque classique. On y étudiera plus particulièrement l'apparition et l'évolution des cités grecques. L'analyse des sources littéraires, épigraphiques et archéologiques permettra d'aborder l'histoire des institutions politiques des cités et d'entrevoir des aspects de leur organisation sociale, de leurs pratiques religieuses et de leurs activités économiques.

**Bibliographie :**

**Sont conseillés *L'Enquête d'Hérodote et, parmi les manuels généraux :***

Fr. Lefèvre, *Histoire du monde grec antique*, Paris (2007)

R. Lonis, *La cité dans le monde grec. Structures, fonctionnements, contradiction*, Paris (1994)

**LLA1E10 - Approches de l'histoire moderne** - Responsable de l'UE: Marion BRÉTÉCHÉ  
Volume horaire : 24 CM + 24TD Coeff. 6 - 6 ECTS  
MCC : Session 1 : 100% CC écrit et oral - Session 2 : 100% CT écrit 4h  
RSE: S1 : 100% CT écrit 4h - Session 2 : 100% CT écrit 4h

**Descriptif de l'enseignement :** *Les sociétés européennes XVIe-XVIIIe siècles*

Cette UE se propose d'apporter aux étudiants une connaissance du vocabulaire et des notions de l'histoire sociale à travers une vision comparative des sociétés européennes sur la longue durée. Il s'agira d'analyser les différents groupes sociaux et leurs relations, mais aussi de les réintégrer dans un contexte plus large. A ce titre seront abordés les grandes structures démographiques et économiques, mais aussi les différents espaces et cadres de la société (paroisse, seigneurie, village, villes).

**Bibliographie :**

BELY (Lucien), *La France moderne, 1498-1789*, Paris, PUF, 1er cycle, 2003.

CARRASCO (Raphaël), et alii, *Histoire et civilisation de l'Espagne classique, 1492-1808*, Paris, Nathan, 1991, [Colin, 2004].

CASSAN (Michel), *L'Europe au XVIème siècle*, Paris, SEDES, Campus, 2003.

CONSTANT (Jean-Marie), *La Société française aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles*, Paris, Ophrys, 1994.

MUCHEMBLED (Robert), *Les XVIème et XVIIème siècles*, Paris, Bréal, 1995.

TUTTLE (Elizabeth), *Les Iles britanniques à l'âge moderne, 1485-1783*, Paris, Hachette, 1996.

■ **Langue vivante Allemand (LLA2ALL), anglais (LLA2ANG) ou espagnol(L-  
LA2ESP)**- Responsable de l'UE : multiples

Volume horaire : 18TD Coeff. 2 - 2 ECTS

### Descriptif de l'enseignement et objectifs :

*L'étudiant.e choisit l'anglais, l'allemand ou l'espagnol.*

- **Pour l'anglais** : S. PERSEC, *Grammaire raisonnée anglais, niveau avancé B2 à C1*, Ophrys.
- **Pour l'allemand et l'espagnol** : programmes et manuels seront précisés par les enseignants au premier cours.

 **LLA1E60 - Méthodologie du travail universitaire en Histoire** - Responsable de l'UE : Christophe SPERONI

Volume horaire : 30 TD Coeff. 4 - 4 ECTS

MCC : Session 1 : 100% CC écrit - Session 2 : 100% CT écrit 3h

RSE: S1 : 100% CT écrit 3h - Session 2 : 100% CT écrit 3h

### Descriptif de l'enseignement :

Cet enseignement constitué de Travaux Dirigés vise à transmettre les méthodes de travail propres aux historiens : constitution d'une bibliographie, fiches de lecture, comptes rendus, exposés, méthodologie de la dissertation, méthodologie du commentaire de documents, critique des sources, etc.

### Bibliographie :

GALVEZ-BEHAR (Gabriel) et GAUTHIER (Alban), *Réussir sa licence d'histoire*, Levallois, Studyrama, 2009.

HILDESHEIMER (Françoise), *Introduction à l'histoire*, Paris, Hachette, 1994, 155 p.

MILLIOT (Vincent), Wieviorka (Olivier), *Méthode pour le commentaire et la dissertation historiques*, Paris, A. Colin, 2011, 125 p.

POIRRIER (Philippe), *Aborder l'histoire*, Paris, Ed. du Seuil, 2000, 95 p.

SALY (Pierre), SCOT (Jean-Paul), HINCKER (François) et al., *La Dissertation en histoire*, Paris, A. Colin, 2012, 221 p.

SALY (Pierre), HINCKER (François) L'HUILLIER (Marie-Claude) et al., *Le commentaire de documents en histoire*, Paris, A. Colin, 2012, 221 p.



## Portail n°7 Histoire - Droit Semestre 2

Voir livret descriptif des enseignements de la Licence de  
Droit, Economie, Gestion pour les enseignements suivants :

- **DLA2DG11 - Droit constitutionnel 2 et méthodologie**  
Volume horaire : 36 CM + 15TD Coeff. 5 - 5 ECTS
  
- **DLA2DG10 - Droit civil : la famille et méthodologie**  
Volume horaire : 36 CM + 15TD Coeff. 5 - 5 ECTS
  
- **DLA2DG13 - Histoire des institutions politiques ou DLA2DG12 - Institutions administratives**  
Volume horaire : 36 CM Coeff. 3 - 3 ECTS
  
- **LLA2DH20 - Histoire des relations internationales - Responsable de l'UE :**  
*Eric NADAUD*  
Volume horaire : 24 CM Coeff. 3 - 3 ECTS  
MCC : Session 1 : 100% CT écrit 3h - Session 2 : 100% CT écrit 3h

### Descriptif de l'enseignement :

On étudiera l'histoire des relations entre les grandes puissances, et entre celles-ci et le reste du monde, aux XIXème et XXème siècles, depuis le congrès de Vienne de 1815

### Bibliographie :

- B. PELLISTRANDI, *Les relations internationales de 1800 à 1870*, «Cursus», A. Colin;
- P. MILZA, *Les relations internationales de 1871 à 1914*, «Cursus», A. Colin;
- P. MILZA, *Les relations internationales de 1918 à 1939*, «Cursus», A. Colin;
- P. MILZA, *Les relations internationales 1945-1973*, «Carré Histoire», Hachette Supérieur

■ **LLA2E10 - Approches de l'histoire médiévale** - Responsable de l'UE : Chantal SENSEBY  
Volume horaire : 24 CM + 24TD Coeff. 6 - 6 ECTS  
MCC : Session 1 : 100% CC écrit et oral 4h - Session 2 : 100% CT écrit 4h  
RSE: S1 : 100% CT écrit 4h - Session 2 : 100% CT écrit 4h

### Descriptif de l'enseignement :

L'objectif est de proposer une vue d'ensemble de la période, en centrant l'analyse sur l'Occident. L'étude sera politique, religieuse et culturelle, sans pour autant négliger les aspects sociaux et économiques.

### Bibliographie :

Gauvard C., *La France au Moyen Age du Ve au XVe s.*, 2ème édition, Paris, P.U.F., 1997.  
Le Jan R., *Histoire de la France : origines et premier essor, 480-1180*, Paris, Hachette, 1996.  
Bührer-Thierry G., *Les sociétés en Europe. Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, Paris, 2002  
Bührer-Thierry G. et Mériaux C., *La France avant la France*, Paris, 2010  
Gauvard C., De Libera A., Zink M. (dir.), *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, P.U.F., 2002.  
Lebecq S., *Les origines franques, Ve-IXe s., t. 1*, Paris, Seuil, 1990.  
Theis L., *L'héritage des Charles. De la mort de Charlemagne aux environs de l'an mil, t. 2*, Paris, Seuil, 1990.  
Geary P.-J., *Le monde mérovingien. Naissance de la France*, Paris, Flammarion, 1988.  
Sassier Y., *Royauté et idéologie au Moyen Age, Bas-Empire, monde franc, France (IVe -XIIIe s.)*, Paris, 2002.  
Devroey J.-P., *Economie rurale et société dans l'Europe franque (VIe-IXe siècle)*, Paris, Belin, 2003.

■ **Langue vivante Allemand (LLA2ALL), anglais (LLA2ANG) ou espagnol (LLA2ESP)** - Responsable de l'UE : multiples  
Volume horaire : 18TD Coeff. 2 - 2 ECTS

### Descriptif de l'enseignement et objectifs :

L'étudiant.e choisit l'anglais, l'allemand ou l'espagnol.

- **Pour l'anglais** : S. PERSEC, *Grammaire raisonnée anglais, niveau avancé B2 à C1*, Ophrys.
- **Pour l'allemand et l'espagnol** : programmes et manuels seront précisés par les enseignants au premier cours.

**LLA2E20 - Approches de l'histoire contemporaine** - Responsable de l'UE :  
Corinne LEGOY

Volume horaire : 24 CM + 24TD Coeff. 6 - 6 ECTS

MCC : Session 1 : 100% CC écrit - Session 2 : 100% CT écrit 4h

RSE: S1 : 100% CT écrit 4h - Session 2 : 100% CT écrit 4h

### Descriptif de l'enseignement :

Cette UE vise à apporter aux étudiants une connaissance des grands cadres événementiels, politiques et idéologiques de l'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle croise une approche par pays, pour permettre la maîtrise des principales évolutions politiques nationales, et une approche comparée, pour mettre en évidence les grands courants à l'œuvre sur le long terme.

### Bibliographie :

Asselain JC et alii, *Précis d'Histoire européenne, 19e-20e siècle*, Colin, 2000

Berstein S., Milza P., *Histoire de l'Europe contemporaine : le XIXe siècle ; le XXe siècle*, Hatier 1995

Caron JC et Vernus M., *L'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle. Des nations aux nationalismes*, Paris, Armand Colin, 2011.

Pillistrandi B. et Bourguinat N., *Le XIX<sup>e</sup> siècle en Europe*, Paris, Armand Colin, 2001.

**LLA2E30 - Les fondamentaux de l'histoire des religions - niveau 1**  
Responsable de l'UE : Christian RENOUX

Volume horaire : 24 CM Coeff. 3 - 3 ECTS

MCC : Session 1 : 100% CC écrit et oral 4h - Session 2 : 100% CT écrit 4h

RSE: S1 : 100% CT écrit 4h - Session 2 : 100% CT écrit 4h

### Descriptif de l'enseignement :

On présentera les trois monothéismes (judaïsme, christianisme et islam) à travers leurs textes de référence, l'histoire de leurs fondateurs, leurs principes théologiques, leurs pratiques et leurs expressions culturelles.

### Bibliographie :

D. VAUCLAIR, *Les religions d'Abraham. Judaïsme, christianisme, islam*, Paris, 2011.

A. CHOURAQUI, *Histoire du judaïsme*, Paris, 1990.

C. PERROT, *Jésus*, Paris, 1998.

D. SOURDEL, *L'islam*, Paris, 1988.



## ■ Responsables de la Licence Histoire à l'UFR LLSH

Mme Marion BRETECHE et M. Gaël RIDEAU

licence.histoire.llsh@univ-orleans.fr

## ■ Responsables de la Licence Histoire-Droit à l'UFR DEG

M. Pierre BELDA

scol.deg@univ-orleans.fr

**Tous les enseignant.e.s sont joignables  
sur leur adresse mail universitaire :**

**Ex : prénom.nom@univ-orleans.fr**



## Bureau des Relations Internationales

Bureaux 024 & 025

02 38 49 47 73

[international.llsh@univ-orleans.fr](mailto:international.llsh@univ-orleans.fr)



### Etudier à l'étranger :

Grâce à la mobilité ERASMUS + (Séjour d'études en Europe)

Grâce à ce programme, les étudiants ont la possibilité de valider un semestre ou une année universitaire dans une de nos universités partenaire en Europe en obtenant une bourse de l'Union Européenne.

Selon le département dans lequel vous étudiez, une liste précise d'universités offrant des cours correspondant à votre cursus est déterminée.

Grâce au programme d'échanges de l'Université d'Orléans (séjour d'études hors Europe)

L'Université d'Orléans a signé des accords de coopération avec des universités étrangères Hors Europe qui permettent également aux étudiants de valider un semestre ou une année universitaire. En moyenne, 60 étudiants y participent chaque année.

Les pays concernés sont : l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, la Chine, la Corée du Sud, les Etats-Unis, le Japon, le Mexique, le Pérou et le Canada (Québec).

Pour plus d'information sur le programme d'échanges hors-Europe, nous vous invitons à contacter directement la Direction des Relations Internationales (DRI) qui gère ces échanges : [mobilite.he@univ-orleans.fr](mailto:mobilite.he@univ-orleans.fr)



### Les doubles-diplômes :

L'UFR LLSH propose des double-diplômes, un au niveau Licence et deux au niveau Master. Il s'agit d'un parcours de formation dont le cursus est organisé par deux ou plusieurs universités.

Encadré par deux enseignants coordinateurs, vous effectuez une partie de votre mobilité dans votre université d'origine et une autre dans l'université partenaire. La validation de votre formation se fonde sur l'obtention d'ECTS et aboutit à la délivrance d'un diplôme reconnu en France et dans le pays de l'université partenaire. Le but d'un double-diplôme est d'offrir aux étudiants des parcours de formation multiculturels de qualité, qui favorisent leur intégration dans le milieu socio-professionnel.

L'UFR LLSH propose un double-diplôme de Licence Langues Etrangères Appliquées spécialité Anglais/Allemand avec l'Université de Siegen (Allemagne), un double-diplôme de master d'histoire spécialité Pouvoirs, Cultures et Sociétés avec l'université Jagellone de Cracovie (Pologne) ainsi qu'un double-diplôme de master de géographie spécialité Développement Durable Local des Territoires Emergents avec l'université de Iasi (Roumanie).

Pour plus de renseignements sur les maquettes d'enseignements, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le BRI.

### **Autres services de l'Université pouvant vous informer :**

**Direction des Relations Internationales (D.R.I)**  
**Château de la Source : [dri@univ-orleans.fr](mailto:dri@univ-orleans.fr)**



## Bureau des Stages et de l'Insertion Professionnelle

Bureaux 167

02 38 49 40 86 ou 02 38 41 71 44

[stages.llsh@univ-orleans.fr](mailto:stages.llsh@univ-orleans.fr)

### Le Stage

Élément incontournable du parcours universitaire, le stage représente souvent un tremplin vers une première embauche. Vous trouverez sur cette page des informations concernant les démarches administratives liées au stage, mais également diverses pistes pour trouver un stage ou un job à l'étranger.



#### A quoi ça sert ?

Obtenir un premier contact avec l'environnement professionnel auquel vous vous destinez

Mettre en pratique les compétences acquises à travers votre formation

Développer votre réseau professionnel



#### Comment ça marche ?

Le stage représente une période de formation qui a pour but de vous sensibiliser aux divers aspects de la vie professionnelle. La recherche et le choix du stage relèvent d'une démarche personnelle et réfléchie en fonction de votre projet. Le stage doit faire l'objet d'une mission précise, définie en concertation avec vous et l'entreprise qui vous accueille. Il s'agit autant d'une valeur ajoutée pour vous que pour la structure. Le stage peut avoir lieu au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une administration en France ou à l'international.

Au sein de l'entreprise, vous êtes encadré par un maître de stage qui vous guidera tout au long de votre mission. Dans votre filière, un enseignant-tuteur apporte une lecture externe à l'entreprise et vous oriente dans la rédaction de votre rapport.

o Qu'est-ce que c'est une convention de stage ?

Véritable contrat de travail entre vous, l'université et la structure qui vous accueille, la convention donne un cadre juridique à votre stage. Elle vous permet de définir clairement vos missions et vos conditions de travail (horaires, gratification, protection sociale, etc.).

Au niveau de l'UFR LLSH, le Bureau des stages et de l'insertion professionnelle vous accompagne d'une part, dans votre recherche de lieux de stages, la construction de vos outils de communication tels que le CV ou la lettre de motivation et d'autre part, pour le suivi administratif de votre stage, notamment la signature de votre convention.

Vous êtes évalué par votre structure d'accueil, à travers une grille d'évaluation remplie par votre maître de stage, votre rapport de stage et une soutenance devant un jury composé de votre maître de stage et de votre enseignant-tuteur.



### **Qu'est-ce que c'est une convention de stage ?**

Véritable contrat de travail entre vous, l'université et la structure qui vous accueille, la convention donne un cadre juridique à votre stage. Elle vous permet de définir clairement vos missions et vos conditions de travail (horaires, gratification, protection sociale, etc.).



### **Autres services de l'Université pouvant vous informer :**

**Direction de l'orientation et de l'Insertion professionnelle (DOIP)**  
**Espace Stage Emploi Entreprise (E.S.E.E)**  
**1er étage de la Maison de l'étudiant**  
**02 38 49 45 47 – [stage.emploi@univ-orleans.fr](mailto:stage.emploi@univ-orleans.fr)**



## Service des études et de la scolarité

[scolarite.llsh@univ-orleans.fr](mailto:scolarite.llsh@univ-orleans.fr)

---

### **Responsable du service - Bureau 124**

[scolarite.llsh@univ-orleans.fr](mailto:scolarite.llsh@univ-orleans.fr)

### **Scolarité administrative - Bureau 123**

#### **Mme Patricia LEBRUN**

02 38 41 71 01

[inscriptions.llsh@univ-orleans.fr](mailto:inscriptions.llsh@univ-orleans.fr)

#### **Mme Stéphanie HARDY**

02 38 49 24 85

[inscriptions.llsh@univ-orleans.fr](mailto:inscriptions.llsh@univ-orleans.fr)

## **Scolarité pédagogique Licences - Bureau 121**

**Mme Françoise DAOUDI (LP Cartographie, Erasmus)**

02 38 41 70 83

licences.llsh@univ-orleans.fr

**M. Sylvain BIGOT (Lettres et LLCER)**

02 38 41 73 28

licences.llsh@univ-orleans.fr

**Mme Vanessa MARCHAND (LEA)**

02 38 49 24 79

licences.llsh@univ-orleans.fr

**Mme Valérie LETELLIER (SDL – Histoire, Géographie)**

02 38 41 71 65

licences.llsh@univ-orleans.fr

## **Secrétariat pédagogique - Bureau 297**

**Mme Céline LECLERC (Lettres et Langues)**

02 38 49 47 07

secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr

**Mme Peguy LECUYER (sciences humaines et sociales)**

02 38 49 47 01

secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr



## La Bibliothèque Universitaire

02 38 41 71 85

Site web : <http://scd.univ-orleans.fr>

Site web de la BU Lettres :

<http://scd.univ-orleans.fr/bu-lettres-langues-sciences-humaines>

### *Horaires d'ouverture :*

Du lundi au vendredi ==> de 8h à 20h

Le samedi, la BU Droit-Economie-Gestion est ouverte de 9h30 à 16h30.

**ATTENTION : Les horaires varient en fonction des périodes de cours.  
Consultez le calendrier annuel sur le site de la BU <http://scd.univ-orleans.fr/>**



### **Les collections de la BU Lettres couvrent les disciplines suivantes :**

*Beaux-Arts ; Géographie ; Histoire ; Langues ; Littératures ; Philosophie ; Psychologie ; Religions et Sciences sociales*

Le **catalogue** de la BU est disponible sur le site web et répertorie l'ensemble de la documentation disponible : documents imprimés (livres, revues, etc.) et ressources numériques (revues et livres en ligne, bases de données, thèses, etc.).

La **documentation numérique** est accessible sur le campus et à distance 7 jours sur 7 et 24h sur 24 via le site web de la BU, rubrique « Explorer les ressources numériques ». L'identification se fait avec le compte ENT. Nos **fiches disciplines** permettent de s'orienter facilement dans l'offre de ressources numériques.

La BU Lettres propose aussi **des formations documentaires, des ateliers et le service d'aide à la recherche documentaire MICADO.**

**N'hésitez pas à solliciter les bibliothécaires pour vous guider dans notre offre documentaire et de services.**



## **Service audiovisuel et multimédia**

**Bureau 171**

02 38 41 71 13

[audiovisuel.multimedia.llsh@univ-orleans.fr](mailto:audiovisuel.multimedia.llsh@univ-orleans.fr)

---

### **Le service audiovisuel est chargé :**

De la gestion de la salle libre-service équipée de télévisions, de magnétoscopes, de lecteurs DVD

Du prêt de matériels pour la réalisation d'enquêtes et d'exposés (caméscopes, magnétophones,...)

### **La salle multimédia :**

La salle multimédia est composée de postes informatiques, d'une imprimante laser noir et blanc.

Un accès gratuit à Internet (recherches pour exposés et rapports, revues de presse, inscription aux concours, recherche d'un emploi ou d'un stage, courriel).

**Dès son inscription, tout étudiant possède une adresse électronique sur le :**

**<http://www.univ-orleans.fr/e-campus/>**



## Accompagnement du handicap

Bureau 297

enseignant : philippe.godiveau@univ-orleans.fr

administratif : secretariatpedagogique.llsh@univ-orleans.fr

Vous avez des difficultés temporaires ou permanentes liées à des troubles de la santé, à un handicap d'ordre sensoriel, moteur, psychologique, cognitif ou à une situation particulière (grossesse pathologique, hospitalisation...) ?

*La Passerelle Handicap se met à votre disposition pour accompagner votre réussite :*

- une équipe vous accueille, vous informe et vous accompagne dans la construction de vos projets de formation ;
- en relation avec l'ESEE et la SUJO, elle vous guide jusqu'à votre insertion professionnelle ;
- elle vous propose un lieu convivial d'échange et de travail équipé de postes informatiques et d'outils adaptés (ZoomText, Jaws, téléagrandisseur, machine à lire...).

### Le Service Passerelle Handicap propose un soutien pour :



#### *L'accès aux savoirs et aux diplômes :*

aide aux études grâce aux contrats étudiants (preneur de notes, soutien pédagogique...);

aménagements des examens (secrétaire, majoration de temps, interprète...);

adaptation des documents pédagogiques (transcription braille, agrandissement...);

prêt de matériel spécialisé (ordinateurs, dictaphones...);



### *La vie étudiante :*

aide aux déplacements et repas ;

accompagnement dans vos démarches administratives ;

aide à l'obtention de logements adaptés à proximité ;

accès aux pratiques culturelles, physiques et sportives ;

promotion de la participation à la vie associative : association Etudihand.

Des correspondants handicaps assurent le relais vers la Passerelle, dans chaque composante et antenne.

### **A l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines :**

- le correspondant enseignant est Philippe Godiveau
- les correspondantes administratives sont Céline Leclerc et Peggy Lecuyer

**Contactez-nous dès que possible pour que nous préparions ensemble votre rentrée !**

**Passerelle Handicap – Pôle Vie Etudiante  
Maison de l'Etudiant**

Rue de Tours – B.P. 6749  
45067 Orléans Cedex 2

Tél : 02.38.41.71.76 / [passerelle.handicap@univ-orleans.fr](mailto:passerelle.handicap@univ-orleans.fr)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (18h00 le vendredi)

[www.univ-orleans.fr/handicap](http://www.univ-orleans.fr/handicap)

**Retrouvez l'actualité LLSH sur notre facebook**

**<https://www.facebook.com/collegium.llsh>**

